APRÈS ART. 13 BIS N° 159

## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N º 159

présenté par M. Rambaud et les membres du groupe Rassemblement National

## ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 13 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.